

**MAIRIE de L I T Z**  
**60510**

Téléphone 03 44 51 67 92  
mairie.litz@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 OCTOBRE 2020**

Présents :M. DEGOUY .M. LESCUYER .Mme BROUARD. Mme GIRAUD.

Mme CORDIER.M. VAILLANT. Mme MULARD.

Absents: M. GROGNIER ayant donné pouvoir à M. LESCUYER. Mme BLAS ayant donné pouvoir à M. DEGOUY.

M. ROBERT ayant donné pouvoir à Mme BROUARD.

Mme CORDIER Nathalie a été élue secrétaire.

**DEMISSION DE M. GUILLARD - Conseiller Municipal**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 15 Juillet 2020 de Monsieur Guillaume GUILLARD informant de sa démission du Conseil Municipal de Litz.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

.prend acte de la décision de Monsieur Guillaume GUILLARD

. dit que la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département.

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le Maire rappelle que dans chaque commune , une commission de contrôle des listes électorales est instituée en application de la Loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales. A la suite des dernières élections municipales, il convient de désigner un conseiller municipal au sein de cette commission.

Lors de sa réunion en date du 25 Juin 2020, le Conseil Municipal avait désigné Monsieur Guillaume GUILLARD, lequel a informé Monsieur le Maire par courrier du 15 Juillet 2020 de sa décision de démission du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**.Désigne Monsieur Maxime VAILLANT**

Conseiller Municipal pour la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Litz

.Demande le retrait de la délibération du 25 Juin 2020 désignant M. Guillard.

**PARCELLES ZC n° 2 et ZD n° 55 : BIENS SANS MAITRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants,

Vu le Code Civil et notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans

**MAIRIE de L I T Z**  
**60510**

**Téléphone 03 44 51 67 92**  
**mairie.litz@wanadoo.fr**

maître et à l'attribution à la Commune de ces biens.

Il expose que Madame Madeleine ANGOT, propriétaire des parcelles cadastrées section ZC n° 2 pour 31a 90ca et ZD n° 55 pour 9a 52 ca, est décédée le 20 mai 1964, soit depuis plus de trente ans.

Considérant que la succession est ouverte depuis plus de 30 ans sans qu'aucun successible ne se soit présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

.autorise le Maire à acquérir les parcelles cadastrées section **ZC n°2 et ZD n° 55** constituant des biens sans maître et revenant de plein droit à la Commune

.précise que la prise de possession sera formalisée par un procès-verbal établi par le Maire et affiché en Mairie.

. nomme Monsieur LESCUYER Tristan, Adjoint, afin de représenter la Commune à l'acte administratif de dépôt des pièces de la procédure d'appréhension de ces parcelles qui sera reçu et authentifié par le Maire. Cet acte sera déposé au Service de la Publicité Foncière de Clermont.

. dit que la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département.

**MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME**

Vu la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014,

Vu l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant les communes membres à charger la Communauté d'Agglomération d'instruire les demandes d'autorisation et actes prévus au Code de l'Urbanisme qui sont délivrés par les maires au nom de leur commune,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de Communes rurales du Beauvaisis,

Vu le renouvellement de l'organe délibérant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**.autorise Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord pour la mise à disposition du Service Commun d'Instruction des Actes et Autorisations d'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.**

**Objet : Installation d'un système de vidéo-protection**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéo protection s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces études d'un montant de 99450 € H.T. sur un prochain programme d'investissements subventionnés :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contenance du projet des études présentés par l'ADTO - SAO telle que définie ci-dessus ;

***MAIRIE de L I T Z***  
**60510**

**Téléphone 03 44 51 67 92**  
**mairie.litz@wanadoo.fr**

- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès
  - du Conseil Départemental,
  - de l'État au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes.
  - de l'État au titre du FIPD dans le cadre du programme S de projet de sécurisation et d'équipement des polices municipales.
- prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées;
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

#### **ACQUISITION COPIEUR**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement du copieur de la mairie dont la maintenance ne peut plus être assurée du fait de l'âge avancé de ce modèle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**.Décide l'acquisition d'un copieur CANON IRDXC 3720 i selon le devis présenté par BUROTIC SERVICE au prix de 4000 Euros H.T. avec contrat de service encre incluse au prix de 0.00045 E. H.T Mono et 0.045 E H.T. quadri**  
**.autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.**

#### **VIREMENT DE CREDITS**

Vu l'acquisition d'un copieur pour la mairie,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**.Décide d'effectuer le virement de crédits suivant**

**Article 2183 plus 4800 Euros**

**Article 2152 moins 4800 Euros**

#### **SUBVENTION LES SABOTS DE LA RUE**

Vu la proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**.décide l'attribution d'une subvention de deux cents euros à l'association Les Sabots de La Rue**  
43 bis grande rue 60510 La Rue Saint Pierre